

Grands ensembles d'habitat social : quelles relations entre démolition et patrimonialisation ?

Vincent Veschambre
ENSA Lyon RIVES UMR EVS 5600
Intervention séminaire
« patrimoines encombrants »
ENS 11 mai 2001

Problématique

Alors que l'histoire nous enseigne que la logique de conservation des héritages architecturaux procède de mouvements de destructions (Révolution française), nous cherchons à vérifier si le mouvement de démolition dans les grands ensembles, engagé il y a environ une décennie, suscite un changement de regard sur ce type d'héritage et induit un processus de patrimonialisation.

Plan

1. Deux processus concomitants à la fin des années 1990 ?
2. Un changement de regard au cours des années 2000 ?
3. Un cas atypique : Firminy-Vert

1. Deux processus concomitants à la fin des années 1990 ?

1.1 Evolution de la réglementation

1994 : date de la première étude sur le sujet (Groupe d'étude et de recherche en urbanisme)

Les circulaires qui conduisent à la démolition :

- 1^{ère} circulaire adressée en 1996 aux préfets de Région, aux préfets de département et aux directeurs départementaux de l'équipement (DDE) : (*circulaire n°96-46 du 8 juillet 1996*).
- La démolition est « *une étape, un moyen, un levier du projet urbain* »
- Prévoit les principes de leur financement

1.1 Evolution de la réglementation

- *circulaire du 26 juillet 2000 (n°2000-56) :*
 - entérine ce changement de politique
 - permet de passer à la vitesse supérieure, en organisant la prise de décision dans le cadre de la décentralisation.

1.1 Evolution de la réglementation

Une augmentation des chiffres de la démolition

On passe de 5000 à 6000 démolitions par an entre 1988 et 1994 (15% des constructions)

- En 2000 : la donne a changé : 10000 démolitions par an.

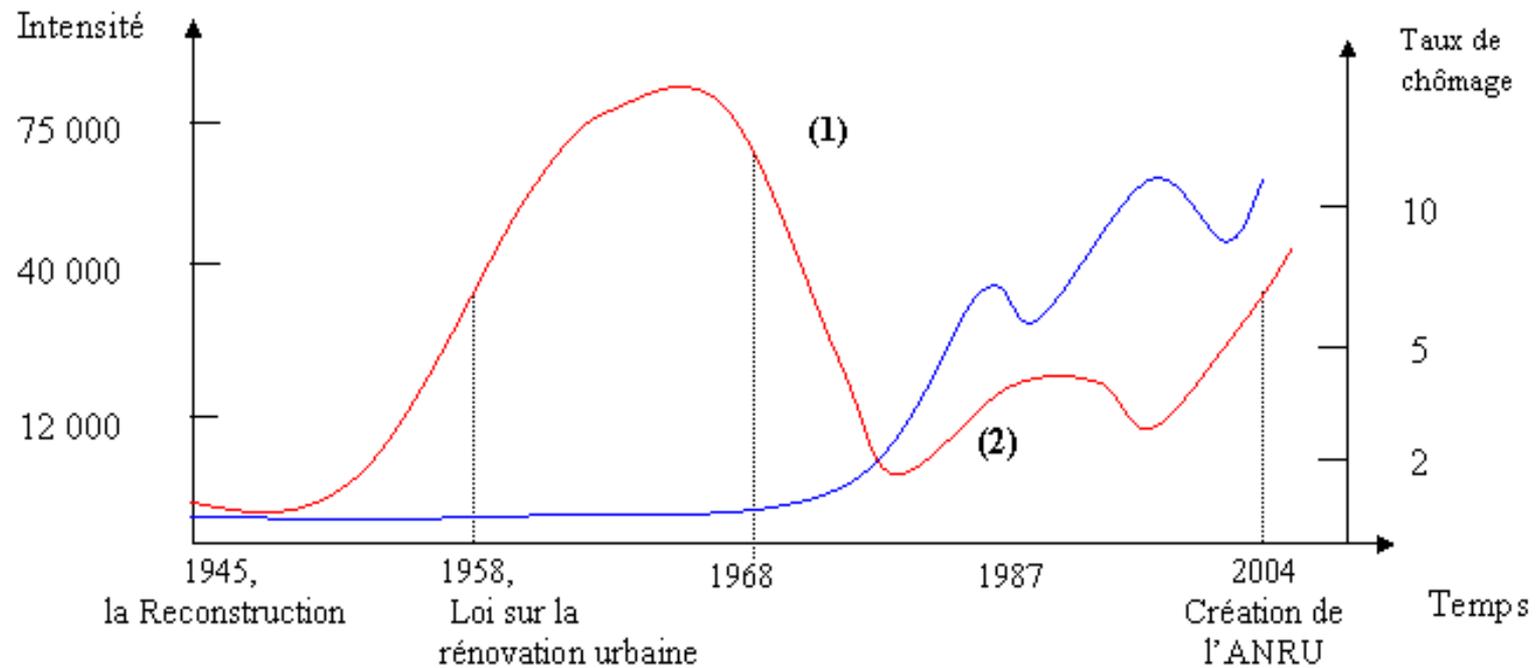


Images x, x, x, x, x et x : **27 mai 2000, 13h : la Muraille de Chine s'effondre.**
Ville de Saint-Etienne, service urbanisme.

1.1 Evolution de la réglementation

- Changement de gouvernement en 2002
- La loi du 1^{er} août 2003, dite loi Borloo, du nom du ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement : dans la période 2004-2008, 200000 logements devraient être démolis, ce qui reviendrait à supprimer environ un quart de la production totale des grands ensembles.
- Création de l'ANRU (agence nationale de la rénovation urbaine) : le terme « rénovation » remplace « renouvellement » dans les intitulés officiels.

Evolution de l'intensité des démolitions depuis 1945



Légende

- Intensité des démolitions programmées et annuelles
- (1) 1973, circulaire Guichard
- (2) Démolition à la Courneuve

Solène Gaudin - 2006

1. Deux processus concomitants à la fin des années 1990 ?

1.2 : des signes de reconnaissance patrimoniale

- Première étude sur 80000 photos du ministère du logement (Vayssière, 1988).
- Il prône une « patrimonialisation » délibérée, considérant que « *les grands ensembles (...) constituent le plus gros patrimoine architectural existant en France, hormis les forêts ou le territoire lui-même* » et que : « *l'on ne peut donc pas le jeter à la poubelle en bloc* » (Vayssière, 2002, p. 77).

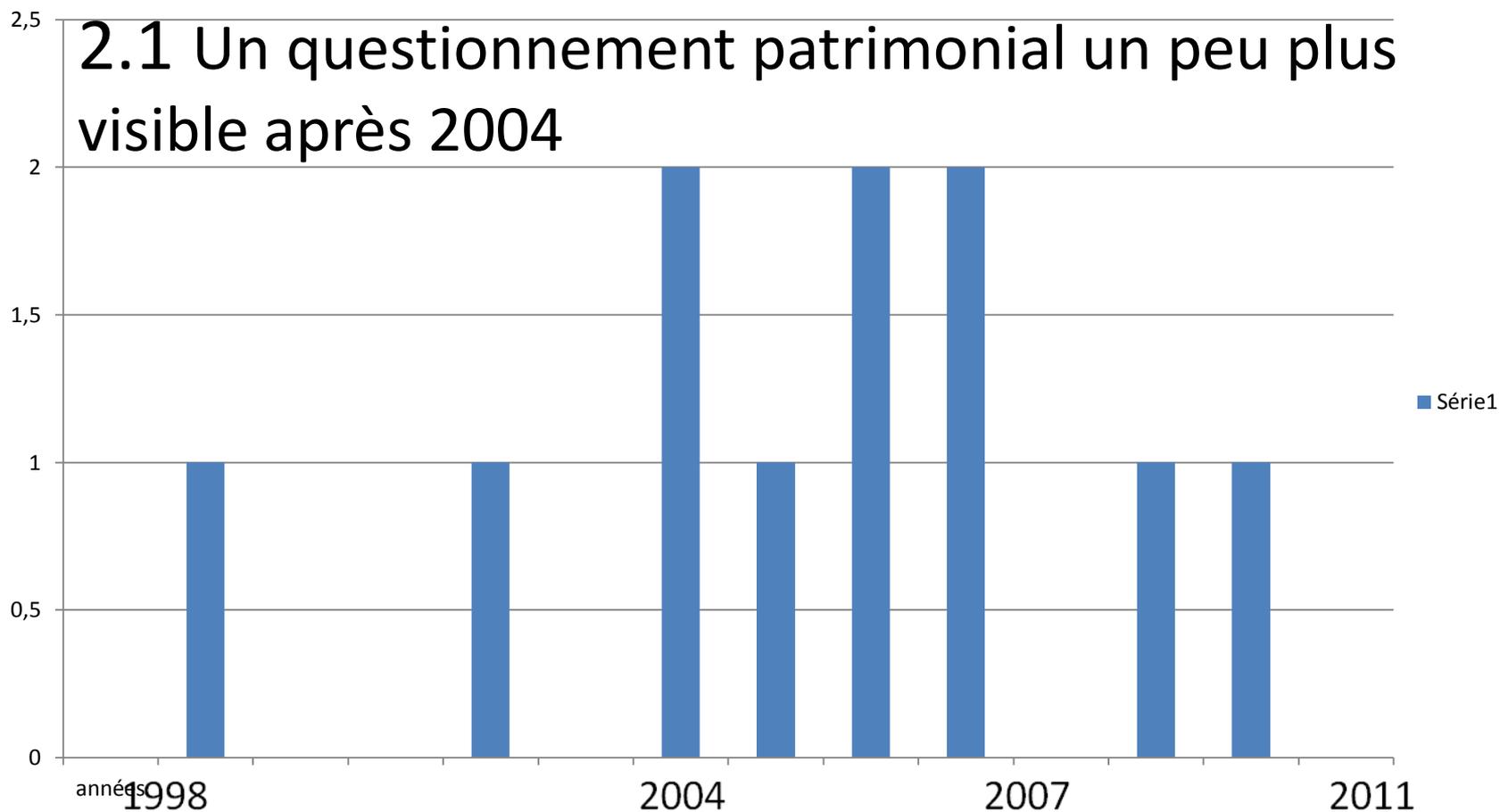
1.2 : des signes de reconnaissance patrimoniale

- A la demande de F. Barré, une liste indicative d'édifices du XXe siècle dressée en septembre 2000 où figurent 407 éléments « *présentant un intérêt architectural ou urbain majeur pouvant justifier une protection au titre des monuments historiques ou des Zones de protection du patrimoine architectural et paysager* ».
- Une quinzaine d'immeubles (logiques du MH), de cités ou de grands ensembles d'habitat social (logiques de la ZPPAUP) postérieurs à 1950.

1.2 : des signes de reconnaissance patrimoniale

- Mise en place en 1999 du label patrimoine XXe siècle : liste arrêtée par les Commissions régionales de protection des sites (CRPS), comme pour les inscriptions à l'inventaire supplémentaire.
- Dans un premier temps, ce label a été attribué à 400 bâtiments, dont une quarantaine des années 60, autant des années 70 et quatre des années 80.
- liste publiée en juillet 2005 dans la Région Rhône-Alpes : sur 226 éléments figurent 16 ensembles (cités, ZUP, ZAC...) et 8 immeubles (tout type de statut confondu), soit un peu plus de 10% des éléments labellisés.

2. Un changement de regard au cours des années 2000 ?



Nombre d'articles patrimoine/grands ensembles dans le Moniteur (1998-2011)

2. Un changement de regard au cours des années 2000 ?

2.1 Quelques réactions médiatisées :

- Projet : 2004, un projet de démolition d'un ensemble d'immeubles signés Jean Renaudie à Villetaneuse, appartenant à deux sociétés HLM.
 - réactions particulièrement vives d'architectes, autour notamment de son fils Serge Renaudie
 - Dans le prolongement de cette mobilisation, des architectes, des professionnels de la politique de la ville, des élus ont lancé un appel intitulé : « *que démolit-on ? Et qui démolit-on ?* » pour dénoncer les risques de la « prime à la destruction » (Vincendon, 2005).

2. Un changement de regard au cours des années 2000 ?

2.1 Quelques réactions médiatisées :

- Projet Courtilières (2004)
- Réaction : 2 mai 2006, Gérard Monnier, animateur de l'association DOCOMOMO, demande au Ministre de la Culture et de la Communication de "*prononcer une instance de classement du Serpentin de la Cité des Courtilières à Pantin dans sa totalité* ».
- Un rapport de 2007 conclut au rejet de la proposition de classement monument historique.

2. Un changement de regard au cours des années 2000 ?

2.2 Du côté des institutions

Constat d'un nombre de démolitions moins important que prévu

Rapport ANRU 2009

« Le retard des engagements par rapport à une programmation 2006 à 2009 très élevée tend à se réduire. La démolition de 57 860 logements est effective, dont 11 580 en 2009 et 44% de l'ensemble des démolitions attendue ».

2. Un changement de regard au cours des années 2000 ?

2.2 Du côté des institutions

Ministère de la Culture manifeste un intérêt pour l'objet « logement social » :

« Dans le champ de la réhabilitation, le ministère de la culture et de la communication développe notamment son action par deux approches complémentaires : une réflexion prospective sur le devenir des logements sociaux du XXI^e siècle et la promotion de cet important secteur d'activité de la construction par l'organisation des Trophées de la réhabilitation ».

« Il s'agit de renouveler le regard porté sur la ville contemporaine et de favoriser une appréhension plus actuelle de la notion de patrimoine »
Francis Falala, *Le Moniteur*, N°5267 du 05/11/2004.

- Une mission d'étude sur la requalification des logements sociaux est confiée à Frédéric Druot, Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal. Le rapport publié sous le titre *Plus* (2007) conteste radicalement la démolition pour s'appuyer sur la potentialité des grands ensembles.

2. Un changement de regard au cours des années 2000 ?

- **2.2 Du côté des institutions**

ANRU : une fenêtre s'ouvre pour les architectes des bâtiments de France :

« Dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, il faut favoriser le processus de concertation associant au projet les services de l'Etat, et notamment les SDAP. En effet, le rôle des Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine est légitime et souhaitable dans la mesure où il intervient en amont du projet, dans un rôle de conseil et de contrôle, et non en sanction d'un projet ».

Oliver Namias, *Le Moniteur*, N°5353 du 30/06/2006.

2. Un changement de regard au cours des années 2000 ?

2.3 : une montée en puissance des manifestations valorisantes après 2007

- Expositions à caractère artistique ou scientifique

« Le grand ensemble »

Photographies de

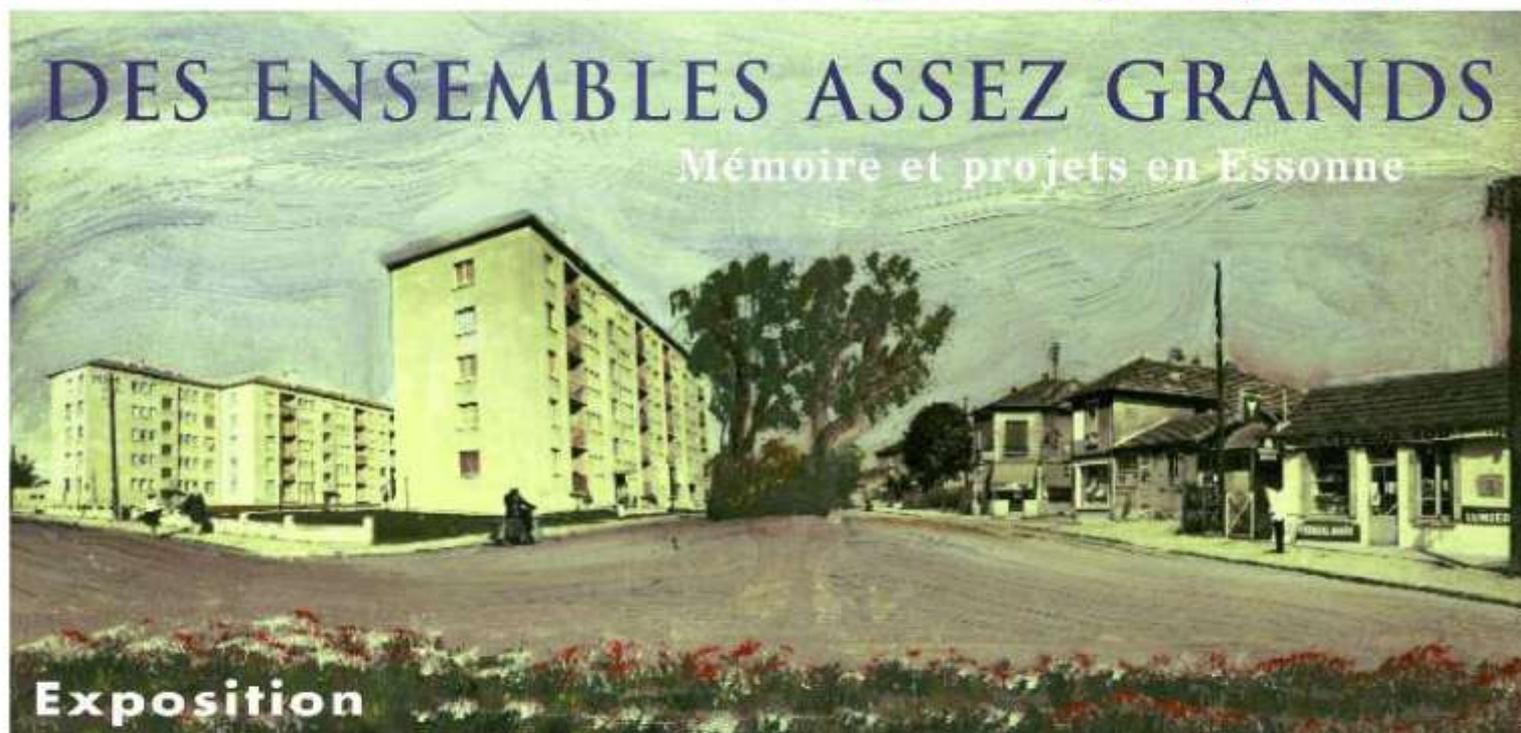
Mathieu Pernot

Du 17 mars au 27 mai 2007



EXPOSITION

du 3 au 29 septembre



Exposition

*Conception-réalisation : MdBA (Maison de Banlieue et de l'Architecture),
Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Essonne,
Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, Cinéam.
Bibliothèque municipale - Entrée libre aux horaires d'ouverture.
63, avenue Henri-Barbusse - Vigneux-sur-Seine - Tél. : 01 69 03 38 70*



Vigneux-sur-Seine

2. Un changement de regard au cours des années 2000 ?

Des colloques :

Exemple : à l'ENSA de Paris-Belleville :

- « *Grands ensembles en Ile-de-France : un héritage en projets* »
25 novembre 2010 (exposition + n° spécial *Beaux arts magazine*)
- « *La modernité retrouvée. Re-connaître les grands ensembles* »
12 mai 2011

3. ANRU et ZPPAUP à Firminy-Vert

Cet exemple exceptionnel cristallise les enjeux de patrimonialisation et de démolition :

- Suite à des émeutes en juillet 2009, question de la rénovation urbaine posée concrètement par la municipalité : dossier ANRU déposé en novembre 2010.
- « Rénovation » au sens de démolition se heurte théoriquement à la protection ZPPAUP instaurée en 2006
(la seule centrée sur un grand ensemble).
- Position de consensus : démolition *a minima*

3. ANRU et ZPPAUP à Firminy-Vert

Gestion de la ZPPAUP en fonction d'un « état de référence 1971 ».

« On s'est donné la possibilité dans certains secteurs de pouvoir intervenir en fonction de projets initiaux qui n'auraient pas été réalisés » (conservateur).

- *« On ne transforme pas fondamentalement la Corniche et le plan. Au contraire, on met encore plus en valeur la charte d'Athènes en allongeant le cours. Comme on n'est pas dans un musée, on peut se le permettre » (élu à l'urbanisme).*
- *« Il y a suffisamment de zones mutables pour qu'on trouve des terrains d'action respectueux » (conservateur).*

Firminy-Vert : Les deux premières travées de la barre de droite doivent être démolies



Conclusion

- Echech de la logique monument historique pour protéger les ensembles les plus remarquables par les historiens de l'architecture :
Cf. conclusions du rapport sur les Courtilières de Pantin (2007) « *Il n'est donc pas apparu possible de bloquer le processus ANRU en proposant une instance de classement, ni même une forte remise en cause des orientations du projet* ».
- Manque de reconnaissance par « le haut » et de mobilisation « par le bas » pour ce type d'héritage encombrant : l'impact des démolitions n'entraîne pas de mouvement de patrimonialisation significatif.

Conclusion

- Firminy-Vert : l'exception qui confirme la règle.
Seul cas de zonage de protection.
Que l'on envisage d'y démolir laisse entendre que même reconnu ce type d'héritage n'est pas tout à fait aussi « sacré » que d'autres plus « classiques ».
- Si elle ne suscite pas de processus de patrimonialisation, la démolition infléchit le regard de certains acteurs : le grand ensemble envisagé comme « existant » méritant d'être adapté, dans une logique de durabilité.